

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2016

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 706 219 Dinars et un résultat net de la période de 33 785 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 360 632,458	1 852 134,599	1 640 947,298
	a- Actions et droits rattachés		914 771,297	1 092 123,439	964 893,643
	b- Obligations et valeurs assimilées		433 341,561	674 997,700	656 733,925
	c- Autres valeurs		12 519,600	85 013,460	19 319,730
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	345 586,411	484 838,119	418 420,745
	a- Placements monétaires		197 735,020	189 930,358	195 720,571
	b- Disponibilités		147 851,391	294 907,761	222 700,174
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 706 218,869	2 336 972,718	2 059 368,043
<u>PASSIF</u>			<u>43 185,474</u>	<u>26 518,617</u>	<u>44 009,199</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	21 018,941	7 374,601	18 400,910
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	22 166,533	19 144,016	25 608,289
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 663 033,395</u>	<u>2 310 454,101</u>	<u>2 015 358,844</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 652 368,634	2 299 365,132	1 997 975,171
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>10 664,761</u>	<u>11 088,969</u>	<u>17 383,673</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		14 118,801	16 000,149	10,969
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-3 454,040	-4 911,180	17 372,704
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 706 218,869	2 336 972,718	2 059 368,043

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>6 519,965</u>	<u>8 930,094</u>	<u>71 650,294</u>
Dividendes		0,000	0,000	34 797,690
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 519,965	8 930,094	36 852,604
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>2 014,449</u>	<u>1 312,741</u>	<u>7 102,954</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>8 534,414</u>	<u>10 242,835</u>	<u>78 753,248</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-5 553,221</u>	<u>-7 379,603</u>	<u>-27 896,968</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>2 981,193</u>	<u>2 863,232</u>	<u>50 856,280</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-6 558,379	-7 837,952	-32 388,359
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-3 577,186</u>	<u>-4 974,720</u>	<u>18 467,921</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		123,146	63,540	-1 095,217
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-3 454,040</u>	<u>-4 911,180</u>	<u>17 372,704</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-123,146	-63,540	1 095,217
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		40 025,113	-161 854,417	-259 395,288
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-1 851,819	19 528,950	-25 167,555
<u>Frais de négociation de titres</u>		-811,109	-987,021	-2 356,174
<u>Résultat net de la période</u>		<u>33 784,999</u>	<u>-148 287,208</u>	<u>-268 451,096</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET**Arrêté au 31/03/2016 en (DT)**

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>33 784,999</u>	<u>-148 287,208</u>	<u>-268 451,096</u>
a- Résultat d'exploitation	-3 577,186	-4 974,720	18 467,921
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 025,113	-161 854,417	-259 395,288
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 851,819	19 528,950	-25 167,555
d- Frais de négociation de titres	-811,109	-987,021	-2 356,174
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-15 866,640</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-386 110,448</u>	<u>-38 905,966</u>	<u>-197 970,695</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	386 110,448	38 905,966	197 970,695
- Capital	386 800,000	37 000,000	198 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 831,278	1 702,909	-1 613,659
- Régularisation des sommes distribuables	3 141,726	203,057	1 484,354
VARIATION DE L'ACTIF NET	-352 325,449	-187 193,174	-482 288,431
Actif Net			
<u>a- En début de période</u>	2 015 358,844	2 497 647,275	2 497 647,275
<u>b- En fin de période</u>	1 663 033,395	2 310 454,101	2 015 358,844
Nombre d'actions			
<u>a- En début de période</u>	20 595	22 576	22 576
<u>b- En fin de période</u>	16 727	22 206	20 595
VALEUR LIQUIDATIVE	99,422	104,046	97,856
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,44%	-24,14%	-10,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2016.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2016 d'actions, titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2016	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>1 139 676,059</u>	<u>914 771,297</u>	<u>53,61%</u>
ADWYA	10 334	72 809,027	72 275,996	4,24%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	35 357,500	2,07%
BIAT	1 398	85 890,240	121 052,820	7,09%
CARTHAGE CEMENT	104 000	309 187,696	136 552,000	8,00%
CELLCOM	6 484	50 677,582	53 175,284	3,12%
MONOPRIX	9 600	145 551,697	130 608,000	7,65%
SIMPAR	1 103	53 145,120	30 870,764	1,81%
SOTRAPIL	3 000	25 456,915	29 700,000	1,74%
SOTUVER	14 225	77 926,154	52 703,625	3,09%
TPR	11 952	56 764,164	37 397,808	2,19%
TUNIS RE	14 700	146 395,855	122 406,900	7,17%
UIB	5 225	83 275,109	92 670,600	5,43%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>12 519,600</u>	<u>0,73%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 519,600	0,73%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>240 000,000</u>	<u>247 761,834</u>	<u>14,52%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	61 193,442	3,59%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	100 000,000	105 731,147	6,20%
CIL2014-2 7,6%	1 000	80 000,000	80 837,245	4,74%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>177 976,000</u>	<u>185 579,727</u>	<u>10,88%</u>
BTA052022	50	48 860,000	51 347,781	3,01%
BTA072017	130	129 116,000	134 231,946	7,87%
TOTAL		1 572 724,959	1 360 632,458	79,75%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Revenus des Actions	0,000	0,000	32 198,880
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	2 598,810
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 519,965	8 930,094	36 852,604
Revenus des obligations privées	3 667,416	3 436,714	15 853,761
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 852,549	5 493,380	20 998,843
TOTAL	6 519,965	8 930,094	71 650,294

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2016 à 345 586,411 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	197 735,020	189 930,358	195 720,571
Disponibilités		147 851,391	294 907,761	222 700,174
Total		345 586,411	484 838,119	418 420,745

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2016	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	200	31/03/15	189 910,078	197 735,020	11,59%
Total placement BTCT			189 910,078	197 735,020	11,59%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	2 014,449	1 312,741	7 102,954
TOTAL	2 014,449	1 312,741	7 102,954

3.3 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	21 018,941	7 374,601	18 400,910
	Frais de gestionnaire	1 964,899	2 656,118	2 324,528
	Frais de dépositaire	2 140,186	469,662	1 781,294
	Frais de distributeurs	16 913,856	4 248,821	14 295,088

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	22 166,533	19 144,016	25 608,289
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	335,999	0,000
	Redevance CMF	142,156	198,752	168,767
	Charges payées sur exercice en cours	22 024,377	18 609,265	25 439,522

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	386 800
* Nombre de titres rachetés	3 868
<u>Capital au 31/03/2016</u>	
* Montant en nominal	1 672 700
* Nombre de titres	16 727
* Nombre d'actionnaires	116

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 s'élève à -352 325,449 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2016 est de 16 727 contre 20 595 au 31/12/2015.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2015</u>	<u>1 997 975,171</u>	<u>1 997 975,171</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-386 800,000</u>	<u>-386 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>41 193,463</u>	<u>51 858,224</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	40 025,113	40 025,113
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 851,819	-1 851,819
- Frais de négociation de titres	-811,109	-811,109
- Régularisation des sommes non distribuables	3 831,278	3 831,278
- Sommes distribuables		10 664,761
<u>Montant fin de période au 31/03/2016</u>	<u>1 652 368,634</u>	<u>1 663 033,395</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2016 s'élèvent à **10 664,761** DT contre **11 088,969** DT au 31/03/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Somme distribuables des exercices antérieurs	14 118,801	16 000,149	10,969
Résultat d'exploitation	-3 577,186	-4 974,720	18 467,921
Régularisation du résultat d'exploitation	123,146	63,540	-1 095,217
Total	10 664,761	11 088,969	17 383,673

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 1 Charges de gestion des placements	5 553,221	7 379,603	27 896,968
Rémunération du gestionnaire	1 964,399	2 656,118	10 057,515
Rémunération du dépositaire	358,892	472,363	1 783,995
Rémunération des distributeurs	3 229,930	4 251,122	16 055,458

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	6 558,379	7 837,952	32 388,359
Redevance CMF	436,536	590,252	2 235,015
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	759,894
Abonnement des charges budgétisées	6 121,843	7 247,700	29 393,450

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.03.16	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	6 121,843	7 247,702	29 393,450
Taxes	15,193	244,166	606,874
Frais bancaires	24,034	21,791	88,375
Publication BO CMF	485,284	185,721	753,200
Honoraires CAC	1 670,944	1 657,233	6 721,000
Frais AGO et publications	437,341	1 235,770	5 011,732
Jetons de Présence	2 983,607	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	497,268	493,151	2 000,000
Autres	8,172	450,966	2 212,269

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.